

Procès verbal de l'AG de l'AFHEP du 28.09.2009

HEP Lausanne, 18h00, Salle C33-520, 16 membres sont présents.

Se sont excusés :

mesdames Christine Croset Rumpf, Carole Du Bois, Geneviève Tschopp, Claudine Pont, Dominique Betrix, Nicole Goetschi Danesi, Katja De Carlo, Josiane Chevalley-Roy, messieurs Nicolas Perrin, Stéphane Clivaz, Bernard Savoy, René Barioni, Marco Allenbach, Noël Cordonnier.

Première partie : assemblée statutaire

La présidente ouvre la partie statutaire de l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants.

L'ordre du jour est présenté, puis accepté par l'assemblée.

Point 1 : Adoption du PV de l'assemblée générale du 11 septembre 2008

Le PV est présenté rapidement et est accepté à l'unanimité.

Point 2 : Rapport d'activités du comité et projets pour l'année 2009-10

La présidente passe en revue les nombreuses activités du comité, notamment :

- L'activité soutenue de notre présidente au sein de la FSF (il est toutefois rappelé que notre association a droit à 4 délégués...);
- un projet de cahier des charges élaboré en collaboration avec le CoDir; travail momentanément stoppé mais qui sera repris dans un groupe de travail mis sur pied par le CoDir ;
- le rapport concernant la consultation du règlement HEP où plusieurs critiques ont été prises en compte ;
- un courrier à la Cheffe du Département, après interpellation du CoDir, pour régler la situation salariale de certains collègues qui n'était pas définie après plus de 5mois de travail ;
- la volonté du comité d'organiser une assemblée des formateurs, notamment en vue d'élire nos représentants au Conseil de la HEP ;
- des rencontres avec le CoDir où les points suivants ont été abordés :
 - o la santé au travail
 - o les questions salariales (les situations non réglées de certains collègues, celles des enseignants de la HEP par rapport à celle d'autres enseignants du secondaire,...)
- les 5à7.

L'assemblée applaudit chaleureusement le rapport de la présidente.

Point 3 : Présentation des comptes 2008 et rapport des vérificateurs

Le caissier Yvan Péguiron fait la lecture des comptes 2008 que l'on peut résumer ainsi :

Produits : 4'509,35.- CHF

Charges : 4'496,30.- CHF

L'exercice débouche donc sur un bénéfice de 13,05.- CHF. Le capital de notre société se monte à 10'966,90.- CHF.

Lucy Clavel-Reamy présente le rapport des vérificateurs des comptes – Christian Fantoli et Lucy Clavel-Reamy – et félicite le caissier pour la bonne tenue des comptes. Les vérificateurs des comptes certifient l'exactitude des comptes et recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés par le caissier.

Point 4 : Approbation des comptes 2008 et nomination des vérificateurs pour l'exercice 2009

L'assemblée accepte les comptes tels que présentés par acclamations et donne décharge au caissier.

L'assemblée nomme Christian Fantoli vérificateur des comptes pour le prochain exercice 2008 et Luc-Olivier Bünzli comme vérificateur suppléant.

Point 5 : Budget et cotisations 2009-2010

Yvan Péguiron présente le budget 2009-10 qui reprend les grandes lignes du précédent et propose de maintenir les cotisations à 85.- CHF.

La présidente souligne l'importance de l'aide que la juriste de la FSF a apporté à notre association sur différents aspects juridiques et syndicaux; cette aide justifie notamment le montant des cotisations que notre association verse à la FSF.

Le budget est accepté par l'assemblée à l'unanimité moins une abstention.

Point 6 : Election du comité et nomination du/de la président/e

Ce point n'aurait normalement pas dû être mis à l'ordre du jour, le comité étant élu pour deux ans et celui-ci ayant été élu l'année passée.

Toutefois, Anne Clerc souligne le fait que les membres du comité sont présents depuis longtemps et qu'il s'agit de penser au renouvellement du comité. Elle signale notamment le fait que notre présidente souhaite se retirer l'année prochaine.

L'assemblée décide de laisser le comité approcher une personne intéressée qui pourrait rejoindre le comité durant l'année en tant que suppléant-e.

Point 8 : Propositions individuelles et divers

Quatre divers ont été demandés :

- Un délégué de notre association devrait être nommé dans un groupe de travail du Département chargé de faire une évaluation de l'enseignement gymnasial afin de proposer une définition du profil de l'enseignant du gymnase. Un appel aux membres est lancé, mais une personne s'est déjà mise à disposition pour assurer une présence dans ce groupe de travail en attendant que le comité désigne un représentant officiel.
- Un membre nous a signalé que les étudiants peuvent toujours connaître l'année de naissance du formateur qui accepte d'être leur directeur de mémoire lorsqu'ils saisissent ces données sur ISA-Academia. Le comité est chargé d'éclaircir la situation – notamment du point de vue juridique – et de faire cesser la divulgation de cette information.
- Un membre s'offusque également que le Service qualité fait des calculs de satisfaction des enseignements avec 2 ou 3 étudiants. Cette pratique est statistiquement pour le moins douteuse. Les membres de l'AFHEP qui participent à un groupe de travail sur l'évaluation qualité vont transmettre cette inquiétude à qui de droit.
- Un membre souligne que le projet d'installer le Wifi partout dans la HEP peut aussi poser quelques problèmes, tant au niveau de la santé des formateurs que de la gestion des consultations Internet par les étudiants lors des cours. Le comité se charge d'aborder cette question lors d'une prochaine séance avec le CoDir.

Deuxième partie : Quelques thèmes à débattre

- Salaire du corps professoral et du corps intermédiaire

Notre présidente annonce la création d'un groupe de travail (créé par le CoDir) qui étudiera la question salariale du corps enseignant de la HEP et présente la position du comité : la classe salariale du chargé d'enseignement devrait être supérieure à celle du maître de gymnase "plus". L'assemblée souligne qu'il serait judicieux de s'enquérir des critères retenus par le SPEV pour définir les classes de fonction et de défendre la position stratégique consistant à s'aligner sur ce que fait l'université.

- Feuilles de charges

Guillaume Roduit annonce la création d'un groupe de travail (créé par le CoDir) qui étudiera la question des feuilles de charges. Il souligne l'importance de ce groupe en le mettant en relation avec le groupe sur les classes de salaire. L'assemblée désire trouver un équilibre, dans la structure de la feuille de charges, entre le « cahier du lait » détaillé et fastidieux – mais qui protège le formateur contre des surcharges excessives – et un instrument très vague beaucoup plus souple, mais où le formateur pourrait devenir malléable à merci ! Il s'agit donc de prendre en compte les éléments suivants :

- établir des fourchettes dans les pourcentages attribués à l'enseignement, à la recherche et aux aspects administratifs par fonction et par UER ;
- mettre en valeur les spécificités tertiaires du travail des formateurs ;
- renforcer la décentralisation du pouvoir décisionnel sur cette question au sein des UER.

- Conseil de la HEP

Mylène Ducrey-Monnier présente l'historique des démarches pour la mise sur pied du Conseil de la HEP et constate que la situation est au point mort. Selon le souhait de l'assemblée, le comité entreprendra les démarches nécessaires auprès du CoDir, voire de la Cheffe du Département, pour faire avancer le dossier.

La présidente remercie les personnes présentes et lève la séance à 19h50.

Un apéritif est servi à tous nos membres présents.

Le secrétaire du jour : Guillaume Roduit